

## PRISE EN CHARGE DES CONSEILLERS TECHNIQUES

Saison 2026/2027

### Préambule

**Décision du Comité Directeur de la FFSB du 28 mai 2026** : « un montant de 75 € pour une demi-journée et de 150 € pour une journée sera facturé aux structures (ligue, CBD, AS) qui auront demandé la présence d'un Conseiller Technique (CT) ».

Les CT concernés par cette décision sont :

- AMAR Fabien
- CHAROUSSET Sébastien
- CLAUZIER Hervé
- DE SOUSA Philippe
- PERONNET Jean-Yves
- PINGEON Stéphane
- RABAUD Alexandre
- UBRUN Magalie
- VERNEY Fabrice

### Prise en charge

La FFSB prendra intégralement à sa charge les 2 premières journées par structure. A partir de la 3<sup>ème</sup> action, la facturation ci-dessous s'applique.

- **75 € pour une demi-journée** : une demi-journée se définit par une présence du CT sur place de 4 heures maximum.
- **150 € pour une journée** : une journée se définit par une présence du CT sur place de plus de 4 heures.

A noter que les temps de déplacements n'entrent pas dans le calcul des heures.

En plus de ce montant, il est **obligatoire** pour la structure utilisatrice de prendre en charge, si nécessaire, les frais de restauration et d'hébergement du CT, à chacune de ses actions, et ce **dès sa 1<sup>ère</sup> venue**.

- Prise en charge du repas si à la fin de la mission plus le temps de trajet, le CT à un retour à son domicile
  - après 13h le midi (prise en charge plafonnée à 17 €)
  - après 21h le soir (prise en charge plafonnée à 20€)
- Prise en charge de l'hébergement (plafonnée à 75 € avec le petit déjeuner), si :
  - départ du domicile avant 7h
  - retour au domicile après 23h



**A noter que pour la prise en charge des repas et de l'hébergement, il est plus simple que l'utilisateur règle directement le prestataire.**

Dans le cas contraire, le CT devra faire l'avance, intégrer ce repas (ou son hébergement) dans sa note de frais mensuelle, et la FFSB adressera ensuite une facture à l'utilisateur concerné.

## **Actions NON concernées par la refacturation**

- Formation d'Arbitre Local
- Formation d'Initiateur Bouliste (formation initiale + suivi)
- Formation et accompagnement d'éducateurs professionnels (apprentissage, groupement d'employeurs, formation BP APT...).
- Encadrement des journées de prises de performances jeunes U15-U18
- Championnats régionaux / départementaux
- Réunion en présentiel
- Réunion en visio

## **Actions CONCERNEES par la refacturation**

- Séance de perfectionnement Jeunes / Adultes
- Séance de développement des pratiques récréatives (boul'enfance, boule santé, boul'ensemble, boul'entreprise, boule loisir)

***Important : le rôle principal d'un Conseiller Technique reste toujours de former des encadrants à l'animation du sport-boules.***

Les actions ci-dessus, concernées par la facturation, ne peuvent se faire sans l'objectif de former un encadrant, sinon elles seront limitées dans le temps, et le DTN et le DTN adjoint se réservent le droit de ne pas les autoriser.

A noter, que les montants engagés par les structures pourront apparaître dans les demandes ANS-PSF, à condition qu'ils correspondent à des thématiques éligibles.

**CONTACT** : Alexandre RABAUD, Directeur Technique National adjoint

06-34-44-49-70 / a.rabaud@ffboules.fr